

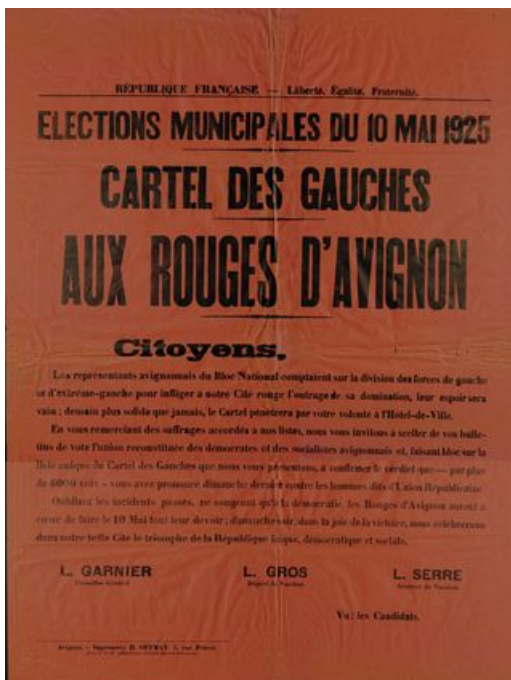
L'accès à des fonctions représentatives du pouvoir

☞ La démocratie est un Etat où le Peuple souverain, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut bien faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut pas faire lui-même.

Discours sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention, 7 février 1794, par Maximilien de Robespierre



Attestation des cardinaux sur la légitimité de l'élection de Clément VII. Plusieurs sceaux en cire rouge. 8 mars 1379



Affiche électorale d'entre deux tours des élections municipales du 10 mai 1925 à Avignon

Des élections sous l'Ancien Régime...

Contrairement à une idée reçue en France (liée à la place de Révolution comme rupture radicale dans l'histoire politique), les pratiques électives prolifèrent en Occident tout au long du Moyen Âge et dans une moindre mesure à l'époque moderne. Elles ont une place très importante dans l'Église catholique, puisque les évêques sont traditionnellement élus "par le clergé et par le peuple" (en fait les chanoines des églises cathédrales) et les papes par les cardinaux, à partir de la réforme grégorienne.

Il ne faut pas confondre Clément VII, pape d'Avignon, considéré par l'Église comme un antipape et Clément VII (Jules de Médicis) pape de 1523 à 1534. Lors du grand schisme d'Occident, Robert de Genève est élu pape par ses pairs, essentiellement français, le 31 octobre 1378 sous le nom de Clément VII, qui installe sa cour à Avignon, en réaction à Urbain VI qui demeure à Rome.

À sa mort le 15 octobre 1389, ses cardinaux perpétuent le schisme en lui élisant un successeur, Benoît XIII.

... aux élections républicaines

En 1848, la Constitution de la seconde République réactive, comme avant elle la Révolution française, le suffrage universel masculin qui permet d'élire des hommes politiques.

Parmi eux, au XXe siècle, Louis Gros, membre de la SFIO, est élu député sur une liste de Cartel des gauches. Devenu maire d'Avignon en mai 1925, il démissionne dès le mois de juillet, à la suite des revers enregistrés par la SFIO aux élections cantonales, tenues entre-temps, bien qu'il ne fût pas lui-même candidat.

Le 10 juillet 1940, Louis Gros vote contre les pleins pouvoirs à Philippe Pétain. Le 5 novembre 1940, le régime de Vichy le déchoit de son mandat, et dissout même la municipalité d'Avignon. Il part pour la Suisse, d'où il participe à la Résistance.

Ill. :

Attestation des cardinaux sur la légitimité de l'élection de Clément VII. Plusieurs sceaux en cire rouge. 8 mars 1379 (AD Vaucluse 19 H 64 / 08)

Affiche électorale d'entre deux tours des élections municipales du 10 mai 1925 à Avignon (AD Vaucluse 9 J 27)



Lire la suite
[l'accès à l'éducation](#)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE VAUCLUSE

Palais des papes
84000 AVIGNON